MIRABEAU

Pièce n° 3.1

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme

Zonage - Partie ouest

Echelle : 1 / 5 000

Conçu par :	COMMUNE
Dressé par :	HABITAT & DEVELOPPEMENT DE Vaucluse (Mandataire architecte-urbaniste)
B.WIRAUX :	Mandataire architecte-urbaniste
JD.PORSEL :	Chargé de mission Urbanisme
X.DEPONDEPUN :	Assistant d'études Urbanisme

06/03/2017

Légende:

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Zones non aedificandi
- Elements de patrimoine naturel identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Elements de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Enveloppe du PPRi Durance
- Risque inondation Lit des Vallats
- Risque inondation par ruissellement
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du CU, n°1 : hotellerie ou habitat
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du C.U., n°2 : activité

N W E S

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surface
1	Elargissement de la voie	Commune	353 m²
2	Aménagement du carrefour	Commune	1 520 m²
3	Elargissement de la voie	Commune	16 170 m²
4	Elargissement de la voie	Commune	11 250 m²

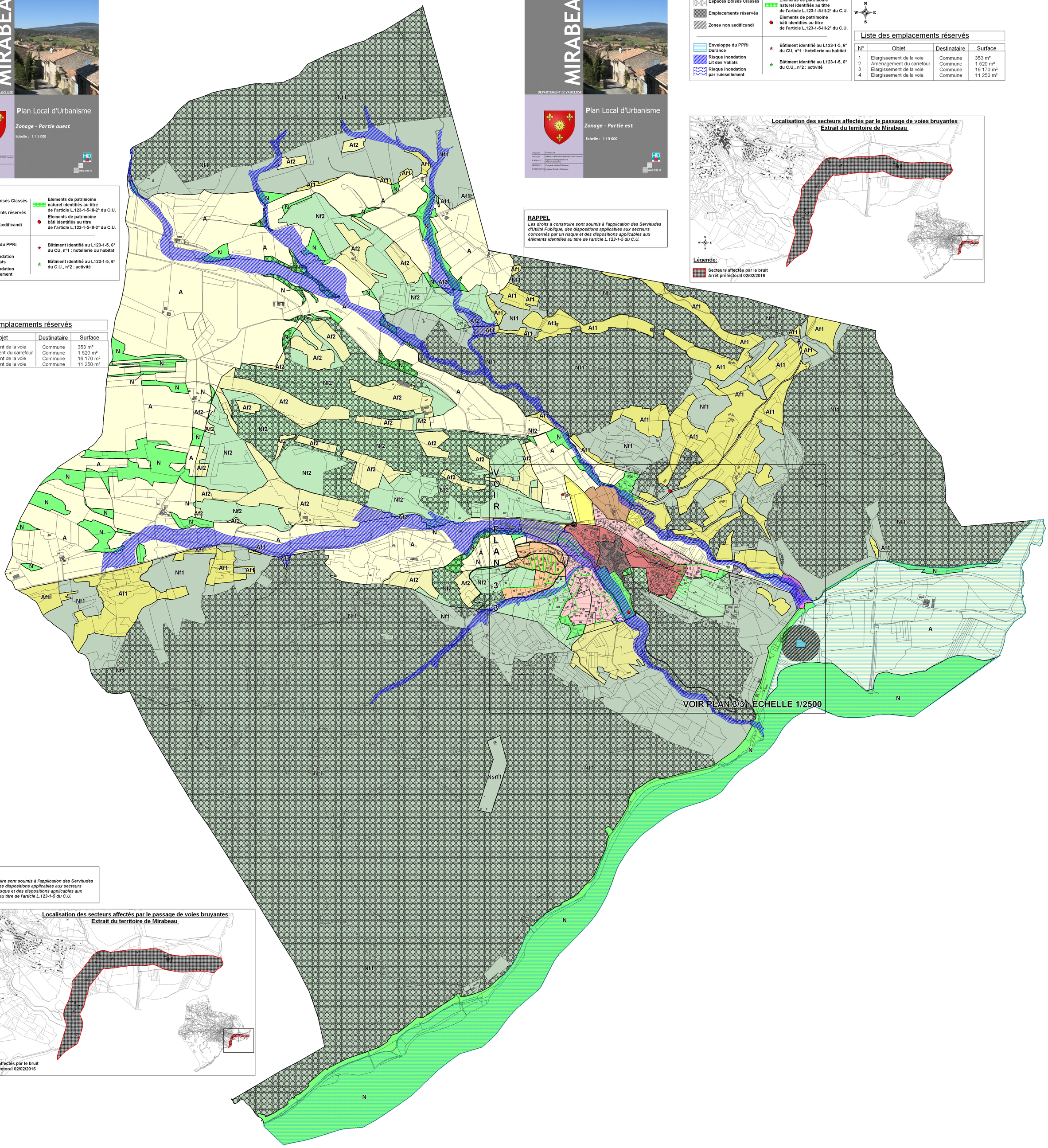

RAPPEL

Les droits à construire sont soumis à l'application des Servitudes d'Utilité Publique, des dispositions applicables aux secteurs concernés par un risque et des dispositions applicables aux éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5 du C.U.

Localisation des secteurs affectés par le passage de voies bruyantes
Extrait du territoire de Mirabeau

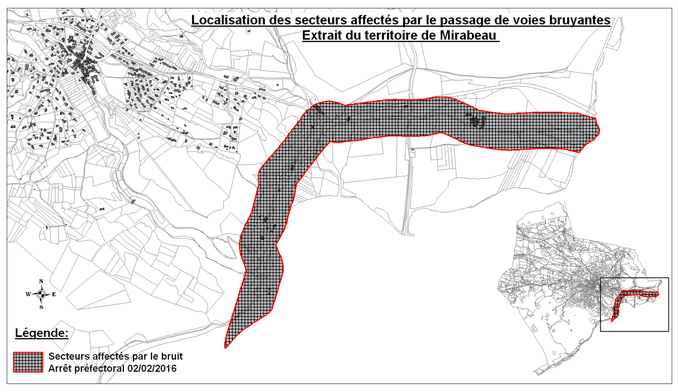

Légende:

- Secteurs affectés par le bruit Arrêt préfectoral 02/02/2016

MIRABEAU

PIECE n° 3.2

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme

Zonage - Partie est

Echelle : 1 / 5 000

Conçu par :	COMMUNE
Dressé par :	HABITAT & DEVELOPPEMENT DE Vaucluse (Mandataire architecte-urbaniste)
B.WIRAUX :	Mandataire architecte-urbaniste
JD.PORSEL :	Chargé de mission Urbanisme
X.DEPONDEPUN :	Assistant d'études Urbanisme

06/03/2017

Légende:

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Zones non aedificandi
- Elements de patrimoine naturel identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Elements de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Enveloppe du PPRi Durance
- Risque inondation Lit des Vallats
- Risque inondation par ruissellement
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du CU, n°1 : hotellerie ou habitat
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du C.U., n°2 : activité

N W E S

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surface
1	Elargissement de la voie	Commune	353 m²
2	Aménagement du carrefour	Commune	1 520 m²
3	Elargissement de la voie	Commune	16 170 m²
4	Elargissement de la voie	Commune	11 250 m²

Localisation des secteurs affectés par le passage de voies bruyantes
Extrait du territoire de Mirabeau

Légende:

- Secteurs affectés par le bruit Arrêt préfectoral 02/02/2016

RAPPEL

Les droits à construire sont soumis à l'application des Servitudes d'Utilité Publique, des dispositions applicables aux secteurs concernés par un risque et des dispositions applicables aux éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5 du C.U.

MIRABEAU

Piece n°**3.3**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage - Centre village

Echelle : 1/2500

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	HABITAT&DEVELOPPEMENT DE Vaucluse
B.WEBLACK	Ingénieur aménagement urbi
	Direction animation
JB.PORTEIL	Charge de mission Urbanisme
X.DEPOSSEUX	Assistant d'études Urbanisme

06/03/2017

Légende:

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Zones non aedificandi
- Elements de patrimoine naturel identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Elements de patrimoine bâti identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du C.U.
- Enveloppe du PPRi Durance
- Risque inondation Lit des Vallats
- Risque inondation par ruissellement
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du CU, n°1 : hotellerie ou habitat
- Bâtiment identifié au L123-1-5, 6° du C.U., n°2 : activité

N – W – E – S

RAPPEL

Les droits à construire sont soumis à l'application des Servitudes d'Utilité Publique, des dispositions applicables aux secteurs concernés par un risque et des dispositions applicables aux éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5 du C.U.

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire	Surface
1	Elargissement de la voie	Commune	353 m²
2	Aménagement du carrefour	Commune	1 520 m²
3	Elargissement de la voie	Commune	16 170 m²
4	Elargissement de la voie	Commune	11 250 m²

Localisation des secteurs affectés par le passage de voies bruyantes
Extrait du territorie de Mirabeau

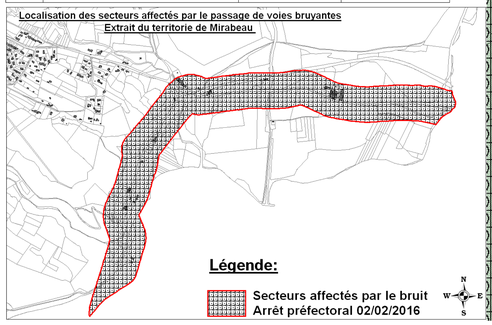

Légende:
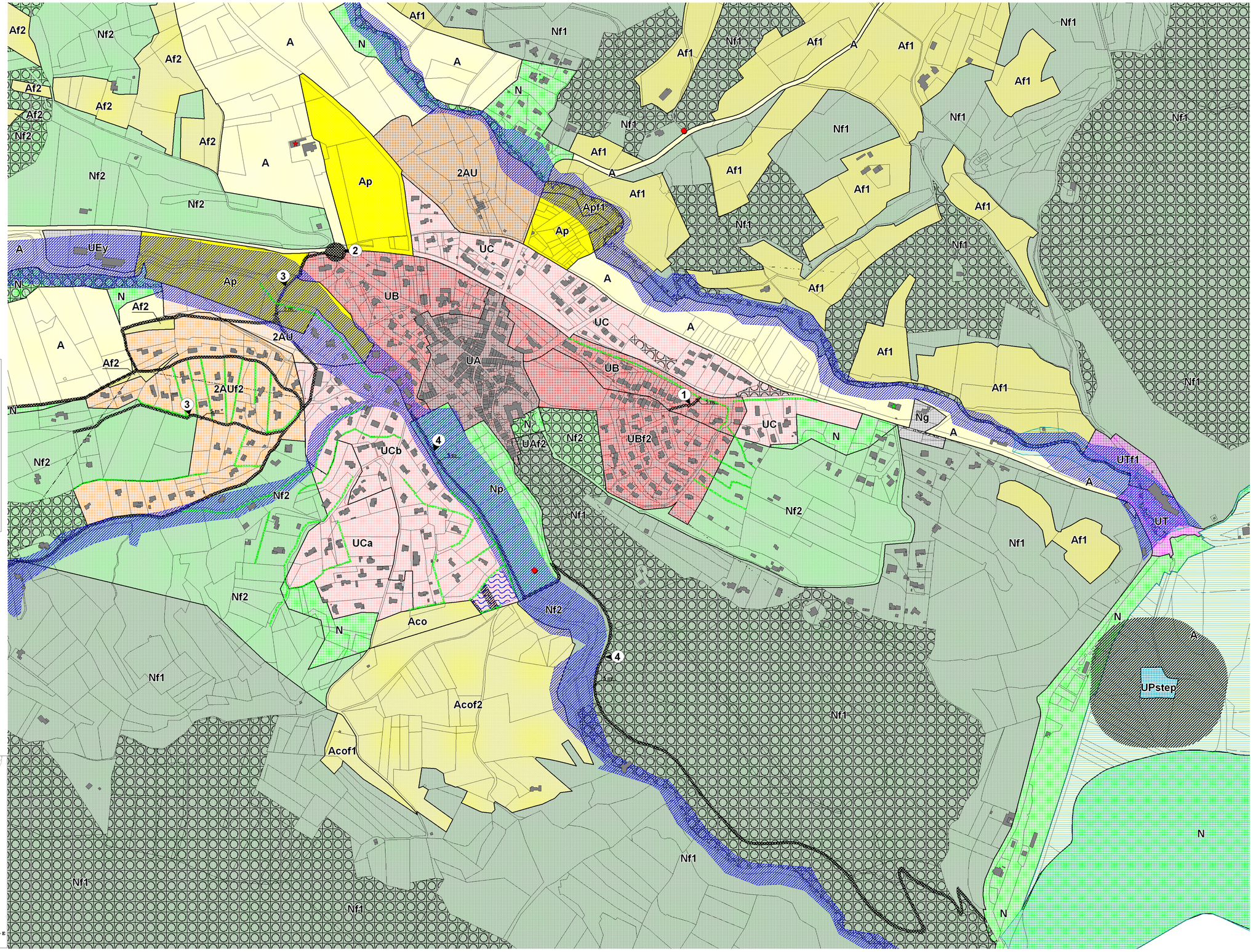
- Secteurs affectés par le bruit Arrêt préfectoral 02/02/2016